

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mai 2025

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Blakoe, Dubois, Woilrand, Lacoste, Madame Fontébasso.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi.

POUVOIRS : Mme Ferrandi donne pouvoir à Mme Fontébasso.

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Avril 2025.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Infos diverses :

Travaux RD635 :

Les travaux de sécurisation de la traversée de la Commune ont bien été réalisés par l'entreprise Colas du **7 Avril au 7 mai 2025**. Quelques modifications d'ouvrages ont entraîné un dépassement de budget d'environ 3 500 € HT.

Lundi 14 avril : Suite à un orage violent et à la suppression des bordures des trottoirs avant réfection dans la descente vers la rue de la Faïencerie, Mme Nicoleau a été victime d'inondation dans son habitation. L'intervention des pompiers a été nécessaire pour évacuer l'eau qui s'était infiltrée à travers les murs pour inonder sur 5 et 3 cm environ le rez-de-chaussée de sa maison. M. Le Maire a rencontré l'expert de l'assurance habitation de Mme Nicoleau le lundi 5 Mai. L'expert estime à 650 € le nettoyage du sol de l'habitation. Le rapport sera transmis à l'assurance de l'entreprise Colas.

Réfection de la bande roulante :

Lundi 19 Mai commenceront les travaux de réfection de la bande de roulement par les services départementaux. À cet effet, M. le Maire a averti le chauffeur du bus du ramassage scolaire que sur 19 au 23 mai le ramassage scolaire serait décalé à l'abri bus de le RD13. Les parents des enfants concernés ont également été averti.

Problème affaissement RD 635 :

Jeudi 10 Avril à 13h des techniciens de l'entreprise Miquel sont venus pour évacuer le bidon et finir l'inspection de la conduite du pluvial de long de la RD635. La conduite en écopal ne présente pas de problème particulier et remplit bien son rôle. Les services départementaux de la voirie reprendront la chaussée et les bordures entre le 19 et le 23 avril.

Miroir de la place de l'église :

Le 4 mars dernier, lors d'une réunion avec les services routiers départementaux, M. Le Maire sollicitait M. Ozon (Chef du secteur routier de Boulogne sur Gesse) pour connaître la réglementation relative à la pose de miroir en bordure de route Départementale.

Le 7 mars, M. Ozon répondait par mel et transmettait l'article 14 de l'arrêté du 7 juin 1977 sur la réglementation en vigueur pour l'installation de miroir routier selon l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière.

En s'appuyant sur le texte suivant :

"mise en place d'un régime de priorité avec obligation d'arrêt 'stop' sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir"

M. Le Maire a décidé de ne pas remettre en place le miroir face à la place de l'église. En effet la pose d'un miroir à cet emplacement n'est pas réglementaire et revêt un caractère dangereux pour les usagers de la RD635 et de la place. De plus la pose d'un miroir est une autorisation dérogatoire en l'absence d'autres solutions. Or il existe bien une autre solution pour rejoindre Boussens depuis la place (rue de la faïencerie puis chemin du Riouet). Aussi le miroir ne sera pas remis en place. M. Le Maire regrette que ce miroir ait été posé par les services départementaux il y a quelques années sans respecter les prescriptions de la loi. De ce fait, des administrés se sont habitués à ce miroir et ont été fortement déçus voire énervés de sa non réinstallation. M. Le Maire signale qu'il n'a fait qu'appliquer les règles en vigueur dans la loi et qu'il juge aberrant de vouloir couper la RD635 à cet endroit pour se rendre à Boussens. Il signale qu'il a également informé le chauffeur de bus scolaire de ne plus faire cela, ainsi que les parents. Enfin un marquage au sol sera effectué pour signaler l'interdiction de sortir de la place vers le RD635.

2) Délibération prêt relais :

Afin de pouvoir régler les factures des travaux effectués au centre du village, un prêt relais est nécessaire dans l'attente du versement des subventions par l'État, le CD31 et la Com Com.

M. le Maire a sollicité plusieurs banques.

Seule la Caisse d'épargne a répondu favorablement à notre sollicitation. Aussi il est nécessaire de prendre une délibération pour la mise en place de ce prêt relais selon les conditions suivantes :

Montant :	77 000,00 €
Durée :	2 ans
Taux fixe :	2,52 %
1 ^{ère} échéance annuelle :	1 940,40 €

2 ^{ème} échéance :	1 940,40 €
Frais de Dossier :	150,00 €
Coût total du prêt :	4 030,80 €

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place de ce prêt relais à la Caisse d'Epargne.

3) Délibération ligne de trésorerie :

Afin de pouvoir continuer à régler les factures de la Commune, il sera certainement nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 13 000 €. Cette ligne de trésorerie ne sera ouverte qu'en cas d'absolue nécessité. Il est néanmoins nécessaire de prendre une délibération dans ce sens.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 13 000 € à la Caisse d'Epargne.

3) Délibération Amendes de Polices 2025 :

Selon certaines informations les dossiers de demande de la subvention 'Amendes de Police 2025' devraient parvenir dans les Communes la semaine prochaine. Aussi il est nécessaire au vu des travaux de sécurisation routière effectués en Avril 2025 de faire une demande à la hauteur du plafond imposé soit 30 000 € de travaux.

Une délibération doit être prise dans ce sens.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande d'une aide au titre des 'Amendes de Police 2025'.

Infos diverses :

Cérémonie 8 mai : M. Dubois souligne qu'en absence de comité des fêtes, cet instant de convivialité était nécessaire. Cela permet de garder un certain contact avec les administrés de la Commune qui répondent présents à cette cérémonie.

M. Le Maire informe que la cérémonie et l'apéro qui suit ont un coût d'environ 140 € (gerbe 70/80 €, boissons et gâteaux apéro 50/60 €)

Une trentaine de personnes étaient présentes à la cérémonie du 8 mai.

Clôture du Conseil Municipal à 21H30

Prochain Conseil : **Le Vendredi 27 Juin à 20h**